

A large, hand-drawn grey circle with a rough, textured edge, centered on the page.

La prostitution, un choix ?

2009

A smaller, hand-drawn red circle with a rough, textured edge, positioned in the lower-left quadrant of the page.

fps

Cécile Foucart

2009

Secrétariat général FPS

cecile.foucart@mutsoc.be

02/515-04-01

Contrairement à ce que beaucoup pensent, la prostitution n'est pas le plus vieux métier du monde et, même si elle existe depuis longtemps, c'est l'essor du capitalisme qui a largement contribué à son expansion. Actuellement, pour beaucoup d'hommes et de femmes, on « ne peut se passer de la prostitution ». La prostitution rapporte et les gens préfèrent se voiler la face plutôt que d'envisager des alternatives.

Depuis les années 80, la prostitution fait l'objet de nombreux débats autour de sa légalisation et de sa professionnalisation. A Bruxelles, depuis **2006**, il est question de mettre en place un « méga-bordel » situé dans le quartier chaud de Schaerbeek. Selon Franky De Coninck, le propriétaire d'une structure semblable à Anvers, cet aménagement permettrait de mettre en place une « zone de prostitution légalisée, réglementée et sécurisée » pour les femmes qui *choisissent* de se prostituer. Quand on sait que **92 à 95 %** des femmes désirent quitter la prostitution, qu'en moyenne les femmes rentrent dans la prostitution à **14 ans** et que **67 à 90 %** des prostituées sont des étrangères¹, nous trouvons pertinent de nous interroger sur le « *choix* » de certaines femmes de se prostituer.

I. La prostitution en quelques dates...

Que ce soit lors de combats féministes ou de santé publique, la légalisation de la prostitution a agité les débats ces 30 dernières années :

- Début des **années 80**, la pandémie du SIDA prend de plus en plus d'ampleur, des organisations internationales souhaitent réglementer l'industrie du sexe afin de protéger la santé publique. A partir des années 80, des féministes suédoises mènent une campagne contre les violences faites aux femmes. Cette lutte mènera plus tard à la mise en place d'une loi « contre la violence à l'encontre des femmes » et notamment contre la prostitution.
- **1995**, la Plate Forme d'Action de la Conférence Mondiale des femmes à Pékin distingue la **prostitution libre** de la **prostitution forcée**. Désormais, il faut différencier le trafic de femmes de la prostitution « librement » choisie.
- En **1997**, l'Organisation Internationale contre l'esclavage souhaite une redéfinition de la prostitution comme « un travail du sexe » afin de la différencier de l'esclavage sexuel.
- **Janvier 1999**, le gouvernement suédois ne pénalise pas la vente de services sexuels mais bien le proxénétisme et l'achat de services sexuels². Des services sociaux sont mis à disposition des femmes prostituées voulant se réorienter professionnellement et une

¹ Ces chiffres sont tirés du film « Pas à vendre » de Marie Vermeiren

² M. Dayras. 08/10/05. « Prostitution, pornographie et trafic de femmes ». Consulté en ligne le 8/12/09 : Sysiphe.org

- information est donnée au grand public. Quelques années plus tard, une nette diminution de la prostitution est constatée dans ce pays.
- En l'an **2000**, le gouvernement Hollandais légalise la prostitution. Dix ans plus tard, la prostitution est enracinée et facilite le commerce de femmes des pays de l'Est.
 - En **2001**, l'OMS³ demande la réglementation de la prostitution afin de lutter contre le SIDA.
 - **Janvier 2002** : La prostitution est pleinement reconnue comme une activité légitime en Allemagne. En **2005**, l'Allemagne détient le record d'Europe du nombre de prostituées.

Depuis **2006**, à Bruxelles, on parle de l'installation d'un méga-bordel, un lieu où le sexe à volonté est accessible. Les politiques sont divisées sur ce projet normalement prévu pour 2010 mais qui n'est pas prêt d'émerger. L'industrie du sexe marche et rapporte beaucoup d'argent. Souvent, ce qui rapporte s'impose. Comme nous le constatons, les nombreux débats quant à la légalisation et la professionnalisation de la prostitution émanent du fait qu'il existe différents « types » de prostituées.

II. Une multitude de prostituées

La première distinction à mettre en évidence est qu'il existe des prostituées **femmes** et des prostitués **hommes**. Néanmoins, il n'est pas nécessaire de rappeler qu'il y a beaucoup moins d'hommes que de femmes qui se prostituent et que la prostitution émerge principalement dans les systèmes patriarcaux. D'ailleurs, la clientèle, même des prostitués hommes est quasi toujours masculine.

Par ailleurs, on distingue les prostituées dites « **libres** », celles qui choisissent de faire ce métier pour des raisons qui leur sont propres, des prostituées « **forcées** ». Souvent, les premières souhaitent la légalisation de leur profession afin d'accéder à une certaine sécurité sanitaire et plus de mesures de protection. Les prostituées forcées n'ont pas choisi d'échanger leur corps contre de l'argent et elles dépendent d'un proxénète. Un grand nombre de prostituées « forcées » sont des étrangères en situation légale ou pas. Ainsi, Michèle Dayras rapporte en 2005 qu'aux Pays Bas, 80 % des prostituées sont étrangères dont 70 % sont sans papiers⁴. Pour ces femmes, les conditions de travail sont encore plus médiocres : n'ayant pas de situation « légale », elles oseront moins porter plainte.

³ OMS : Organisation Mondiale de la Santé

⁴ M Dayras. 08/10/05. Prostitution, pornographie et trafic de femmes. Consulté en ligne le 8/12/09 : Sisyphie.org.

Il est aussi nécessaire de séparer la prostitution **adulte** de la prostitution **enfantine**. Même si ce qui est un crime à 16 ans ou 18 ans moins un jour devient un acte commercial banal du jour au lendemain⁵.

Enfin, il existe de nombreuses autres formes de prostitutions mises en place par les Etats. Pendant les conflits armés, on voit apparaître des « bordels militaires » ou encore ce qu'on appelait au Japon, « des épouses de réconfort ». A l'occasion de rencontres sportives, des femmes sont engagées pour offrir leurs services : en 2005, 25000 femmes ont été importées lors de JO d'Athènes. Enfin, les grosses entreprises retenant des hommes loin de leur famille mettent à leur disposition des prostituées.

III. La prostitution, un choix ?

Beaucoup militent en faveur de la légalisation et de la professionnalisation de la prostitution avant tout car ils considèrent qu'il faut respecter le choix de chacun et le droit à disposer de son corps. Voici un extrait ironique du témoignage d'une prostituée qui a « choisi » de se prostituer pour des raisons économiques. Malgré ce choix, elle revendique qu'aucune femme n'est heureuse de faire ce métier même si elle est consentante et ne dépend pas d'un proxénète.

« (...) depuis que j'ai la tête dans le guidon, tout va beaucoup mieux dans le monde enchanté et follement merveilleux de la prostitution où tous les clients sentent la savonnette, le jasmin et le muguet, où tous les clients sont respectueux, sans aucune maladresse ni brusquerie, me caressent avec douceur ; dans ce monde fabuleux où les clients sont des érudits avec des conversations hautement philosophiques et ne nous font pas éponger leurs inénarrables déboires conjugaux, ainsi que la médiocrité et la petitesse de leur existence. Je suis terriblement épanouie dans ce monde prostitutionnel où les femmes ne se prostituent pas pour de l'argent, mais par plaisir (...) »⁶.

Cet extrait met en avant certains aspects négatifs auxquels **toutes** les prostituées sont confrontées. Tomber sur un client mal lavé, violent, ingrat est commun dans ce métier. Aucune prostituée ne peut se vanter de n'avoir que des clients charmants avec qui il leur plaît de faire l'amour. Certes, on ne choisit pas toujours son métier et beaucoup sont peu valorisants, avilissants, ennuyeux mais dans aucun autre, le corps de la personne est mis à disposition d'un client, sous prétexte qu'il paye. On ne peut pas considérer que la prostitution est un métier « comme les autres », la prostitution est le seul métier où le sexe de la personne **est** le produit.

⁵ H. Hirata, F. Laborie, H. Le doaré, D. Senotier. (2004). Dictionnaire critique du féminisme. (2^{ème} édition augmentée). PUF

⁶ 7/05/09. Témoignage d'une femme prostituée. « Le plus grand danger pour une p*****, c'est la lucidité ». Consulté en ligne le 1/12/09 : sisyph.org

Selon Sophie Jekeler de la fondation Samilia⁷, personne ne choisit ce métier. Cette professionnelle de terrain explique qu'il y a plusieurs contraintes qui poussent à se prostituer : des contraintes économiques et des contraintes psychologiques.

D'après Lilian Mathieu, « les contraintes économiques impliquent que l'engagement dans la prostitution n'est jamais un acte volontaire et délibéré »⁸. En outre, même si le niveau de vie **économique** est meilleur qu'en est-il d'un point de vue **psychologique, physique et social** ? Contrairement à Lilian Mathieu qui n'associe le choix de se prostituer qu'à une contrainte économique, des auteurs pensent qu'un grand nombre de prostituées ont vécu des abus physiques dans leur passé. Ces auteurs basent leur réflexion sur le fait que toutes les personnes qui ont besoin d'argent n'ont pas recours à la prostitution. Selon eux, l'engagement dans cette pratique est une combinaison de multiples facteurs personnels : raisons économiques, personnelles et sociales. Des recherches ont démontré que les personnes prostituées ont une histoire d'abus sexuel. En France (2002), on recense entre **80 et 90 %** d'antécédents d'abus de violences sexuelles chez les personnes prostituées originaires du pays⁹. Une autre étude montre que **90 %** des prostituées ont été agressées physiquement dans leur enfance (par un parent ou un étranger). Ainsi, le choix de se prostituer et de vendre son corps s'expliquerait notamment par un traumatisme vécu qui entraînerait une forme de **comportements autodestructeurs, un mépris de soi et un sentiment de honte**. Les comportements prostitutionnels pourraient également s'expliquer par un état de dissociation, un processus psychologique qui permet d'enfouir et de refouler des événements de vie traumatisants.

IV. Légalisation de la prostitution

En tant que mouvement féministe, nous nous interrogeons sur les conséquences de la professionnalisation et de la légalisation de la prostitution. Afin de nous faire une idée sur les possibles suites de la légalisation, voici l'exemple de deux pays ayant des positions opposées sur la question.

Depuis 1999, la Suède pénalise les acheteurs de services sexuels et les proxénètes mais pas les prostituées. Des services sociaux au profit des prostituées sont mis en place leur permettant une réorientation professionnelle. En outre, la Suède a lancé des campagnes d'information auprès du grand public. En 2005, les chiffres parlent d'eux-mêmes : le nombre de prostitué(e)s a diminué

⁷ Samilia est une association qui lutte contre la traite des êtres humains.

⁸ R. Poulin. 2/05/04. « Rarement un choix, la prostitution n'a pas que des causes économiques ». Consulté en ligne le 04/12/10 : Sisyph.org

⁹ Idem

de moitié et le nombre d'acheteurs de 80 %¹⁰. En outre, de moins en moins de trafiquants d'êtres humains pratiquent en Suède car « le marché dépérit ».

A l'opposé, depuis 2000, les Pays-Bas ont légalisé la prostitution. La professionnalisation de cette activité n'aura pas permis de réduire les violences infligées aux femmes prostituées, les mesures de sécurité ne sont pas meilleures qu'avant et la prostitution est en nette augmentation. Contrairement à ceux qui pensaient que la professionnalisation de la prostitution contribuerait à diminuer les réseaux clandestins, la légalisation aux Pays-Bas a favorisé le trafic d'êtres humains : encore actuellement, 50 à 90 % des femmes sont utilisées comme esclaves sexuelles¹¹. Ces faits restent impunis sous prétexte qu'il est impossible de savoir si une prostituée travaille de son plein gré ou pas. En outre, l'organisation pour les droits de l'enfant d'Amsterdam a mis en avant que depuis la légalisation, la prostitution infantile s'était accrue : le nombre de mineurs prostitués est passé de 4000 en 1996 à 15000 en 2001¹². Selon Sophie Jekeler, « partout où on lâche du lest, ce sont les personnes qui exploitent qui en tirent profit »¹³.

Ces exemples étayent notre réflexion. En légalisant la prostitution et en permettant aux prostituées d'exercer leur métier, ne cautionnons-nous pas toutes les formes de prostitution et d'industrie du sexe ? Selon nous, la légalisation doit encore faire l'objet de nombreuses recherches afin de mettre en avant des chiffres. Il est certain que si la prostitution est prohibée, il faut mettre en place des actions au profit des prostituées et de la société en général.

V. Pistes de réflexions et revendications

Un travail d'éducation massive à **l'égalité sexuelle des hommes et des femmes** et ce dès le plus jeune âge doit être proposé. Il est temps « d'amener la population à une vision des femmes comme sujets désirants et non plus seulement comme objets de désirs »¹⁴. Les jeunes et moins jeunes ont une image beaucoup trop banale de la prostitution et de l'industrie du sexe en général. Il faut arrêter de faire croire que la prostitution existe partout et qu'elle est nécessaire. Même si le système suédois est un bel exemple, nous sommes loin du compte. C'est dès les années 40 que les cours d'éducation sexuelle ont été introduits chez les jeunes suédois. Proposer dans les programmes scolaires une pédagogie centrée sur l'égalité sociale permettrait une belle avancée.

¹⁰ M. Dayras. 8/10/05. « Prostitution, pornographie et trafic de femmes ». Consulté en ligne le 8/12/09 : Sisyph.org

¹¹ H. Mees. 17/07/09. « Faut-il légaliser la prostitution ? ». Consulté en ligne le 8/12/09 : LaLibre.be

¹² Janice G. Raymond, Coalition Contre la Traite des Femmes. 25/03/09. 10 raisons pour ne Pas légaliser la Prostitution. Consulté en ligne le 8/12/09 : <http://action.web.ca>.

¹³ « La prostitution n'est pas la solution ». Discussions, film, débat. 16/11/09

¹⁴ F. Claude. 2002. « Prostitution » Réflexion et pistes d'action.

Des systèmes d'aide à la réorientation professionnelle doivent être mis à la disposition des prostituées. Par ailleurs, ces personnes doivent bénéficier de lieux de soutien psychologique et social et une formation des professionnels doit être développée.

En aucun cas, les prostituées ne peuvent être pénalisées, les proxénètes bien. Nous ne sommes pas pour la pénalisation des clients mais pour une prise en charge dans laquelle ils seront écoutés et sensibilisés. Il faut les rendre conscients du réseau qu'ils entretiennent, de la violence infligée, même si la femme est consentante et qu'ils n'ont pas le sentiment d'être violents avec elles.

Par ailleurs, ce n'est pas parce que la prostitution n'est pas légalisée qu'on ne peut pas envisager une protection sociale et sanitaire des prostituées. Il est de notre devoir de renforcer leur sécurité et un accès à toutes formes d'aides économiques.

Enfin, il est primordial de tenir compte de toutes les prostituées, nous ne pouvons accepter aucune décision qui risque d'aggraver la situation de l'un ou l'autre groupe (par exemple, les mineurs prostitués ou encore les personnes en séjour illégal).